

Assemblée générale de la section de la Dordogne de l'association
nationale des membres de l'Ordre National du Mérite

Coursac, le samedi 12 octobre 2013

Allocution prononcée par M. Jacques BILLANT, préfet de la Dordogne

Je suis heureux d'être accueilli parmi vous à Coursac. C'est ainsi la deuxième fois que je me rends dans cette belle commune de notre département.

Monsieur le Président, c'est un honneur d'être présent à vos côtés et de pouvoir clôturer cette assemblée générale 2013 de l'association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite.

Mes premières paroles sont donc naturellement des paroles de remerciements au Président MARSAUD de me donner l'opportunité de partager ce moment amical de rencontre avec la grande famille périgordine des Compagnons.

Mesdames et Messieurs les Compagnons, votre assemblée générale permet au représentant de l'État dans le département d'exprimer la considération qui entoure votre grande institution et l'une des distinctions les plus recherchées.

Elle me permet aussi et surtout de pouvoir témoigner à chacune et chacun d'entre vous mes remerciements sincères pour les valeurs humanistes dont vous êtes porteurs au-delà de la diversité de vos engagements.

Le Mérite vous confond tous dans la reconnaissance de la Nation pour l'exemplarité soit de faits ponctuels héroïques, soit d'actions durables assorties d'un don total de soi-même et ce sans discrimination : citoyen qui consacre ses efforts au service de ses semblables, chercheur qui enrichit d'autres que lui, explorateur qui court vers les glaces ou les sables brûlants, artiste qui lègue à l'avenir une œuvre quelquefois incomprise de ses contemporains, médecin qui court au plus fort de l'épidémie pour guérir la souffrance d'autrui, ou même les êtres philanthropiques qui sacrifient leur repos, leur temps et leur argent pour améliorer le sort de leurs semblables, tous les héros, les bons serviteurs du bien public, celui qui donne son cœur et son esprit à

l'éducation de la jeunesse, celui qui fait passer l'intérêt particulier au second plan pour se consacrer à l'intérêt général et appartient ainsi à une société inspirée des principes du « service ».

Oui, Mesdames et Messieurs, l'Ordre National du Mérite réaffirme un grand principe de la V^{ème} République, celui de l'égalité, en accordant, comme le Premier Consul, le même ruban aux princes et aux tambours dès lors que chacun déploie toute son énergie au service du pays.

Cette décoration, décernée à titre individuel, crée aux Compagnons une responsabilité sur le plan social, celle de rechercher efficacement ensemble une contribution pour une meilleure cohésion sociale.

Vous êtes à ce titre un fleuron des associations qui aborde le carrefour du 3^{ème} millénaire en s'appuyant sur les valeurs fondamentales de la République, celles qui génèrent la mémoire, l'amitié et la solidarité.

Bien qu'il soit le plus jeune des Ordres de Chevalerie Nationaux, l'Ordre National du Mérite a pris avec une grande force sa place parmi les grands Ordres.

Deuxième ordre national après celui de la Légion d'Honneur, l'Ordre National du Mérite est entré depuis cinquante ans dans la coutume et la tradition du pays en devenant le « ruban bleu ».

Le 3 décembre 1963, le Général de Gaulle, alors Président de la République, signait le décret de création d'un nouvel ordre français, l'Ordre National du Mérite, destiné à récompenser les services distingués rendus à la Nation, tandis que la Légion d'Honneur était réservée aux services éminents.

Si la date de fondation de l'Ordre est connue, celle qui l'est moins correspond au jour où les principaux acteurs se sont mis d'accord sur la nécessité d'un second ordre national.

Reportons-nous un peu plus de cinquante ans en arrière.

Nous sommes le jeudi 24 mars 1960, à la grande chancellerie de la Légion d'Honneur. A 15 heures 45 très exactement, un cortège officiel entre dans le Palais de Salm par la rue de Lille, et s'immobilise devant le péristyle où se tient, en grand uniforme, le Général Catroux, grand chancelier. Le Général de Gaulle sort de la voiture présidentielle. Entre une double haie de gardes républicains, à cheval, puis à pied, il monte

les escaliers, traverse le vestibule, le salon des Maisons d'éducation, le salon des grands chanceliers, puis arrive dans la rotonde. Les membres du conseil de l'Ordre de la Légion d'Honneur, le Secrétaire général, les membres du Cabinet du grand chancelier et les chefs de service lui sont alors présentés.

Le Général Catroux s'adresse au Général de Gaulle d'abord pour le remercier d'être venu jusqu'ici : « Voici des lustres, je crois, que cette maison de la Légion d'Honneur n'a pas été honorée de la visite d'un chef de l'État, et de mémoire d'homme, il n'est jamais advenu jusqu'à ce jour, que le grand maître de l'ordre national soit venu présider les travaux de son Conseil ». Il en vient ensuite au cœur du sujet, c'est-à-dire le prestige de la Légion d'Honneur, dont le « Conseil de l'Ordre se fait un devoir d'être le gardien vigilant. Il fait de sa sauvegarde, le fondement de sa doctrine et le critère de ses décisions. Ce qui le conduit à s'attaquer aux causes qui risquent de déprécier l'Ordre ». Cette remarque amène le Général à proposer un nouveau statut pour la Légion d'Honneur, et l'institution d'un second ordre national, dépendant lui aussi de la grande chancellerie.

Le Général de Gaulle approuve les propositions du Général Catroux. Au terme de la discussion, un projet de décret est rédigé, accompagné d'un rapport au Président de la République expliquant le rôle et la place du nouvel Ordre.

Le Général de Gaulle assigne trois objectifs à l'Ordre National du Mérite.

Le premier était de donner des exemples à la nation, c'est-à-dire des visages aux valeurs de la République. L'Ordre national devait être conçu comme une forme d'émulation. Ses récipiendaires, dont le nombre s'élève à plus de 306 000 depuis la création, devaient donner l'image de ce que représente l'esprit civique de notre pays. Le mérite national encourageait les citoyens à donner le meilleur d'eux-mêmes, quels que fussent les services qu'ils avaient pu rendre.

Le deuxième objectif assigné à l'Ordre National du Mérite était de s'imposer comme une reconnaissance de la France dans toutes ses dimensions ; c'est-à-dire de représenter les forces vives du pays à commencer par la parité, même si elle a mis du temps avant de s'établir, convenons-en. S'il avait fallu plus d'un demi-siècle à la Légion d'Honneur pour accueillir une femme, la première en la personne de Marie-Angélique DUCHEMIN, grand nom de la Révolution française - je

rappelle que les femmes étaient présentes dès la première promotion du mérite et nous pouvons saluer la mémoire de la pianiste Marguerite LONG qui fut donc la première citoyenne française à accéder en 1965 à la dignité de Grand-Croix dans un ordre national.

Diversité, donc, des générations aussi. Dans la dernière promotion, le plus jeune récipiendaire avait 31 ans. C'était le champion de handball Michaël GUIGOU. Le plus âgé - comme quoi l'ordre permet de laisser espérer jusqu'à la fin même de l'existence - 94 ans, Emile REINBOLT, ancien combattant et responsable associatif. Il est important que cette diversité se retrouve dans les promotions, que les forces de la jeunesse soient davantage reconnues et mieux honorées.

Nous devons penser à toutes celles et à tous ceux qui servent à un moment la France et dont la valeur n'attend pas le nombre des années.

La diversité, c'est aussi celle des activités professionnelles qui ont toutes leur importance, leur dignité, leur histoire.

Diversité enfin, dans les conditions sociales ; c'est-à-dire dans les origines. L'ordre National du Mérite est une distinction, mais une distinction n'est pas une hiérarchie, n'est pas une séparation. Cela doit être une véritable égalité dans l'accès à l'honneur, à la reconnaissance, à la récompense. Tous nos concitoyens, quels que soit leur place dans la société, doivent pouvoir penser qu'à un moment elle peut les récompenser par un acte de bravoure, par un acte de générosité.

C'est le rôle de l'Ordre National du Mérite que de pouvoir distinguer, c'est-à-dire aller chercher ceux qui n'ont rien demandé et qui, à un moment, ont donné, ont eu le sens du sacrifice, tout simplement de la solidarité. Ce que nous pouvons appeler la fraternité. Votre ordre doit être aussi celui de la République dans toutes ses dimensions.

La Légion d'Honneur, l'Ordre National du Mérite participent au même objectif : être une source d'exemplarité pour celles et ceux qui accompagnent les récipiendaires, les ont suivis dans leur parcours et peuvent les trouver chaque fois sur leur route comme des modèles.

Comme Préfet, j'ai eu l'occasion de remettre à plusieurs reprises les insignes de l'Ordre National du Mérite à des civils. A chaque fois, lorsque j'évoque le parcours des récipiendaires, je mesure ce que signifient, ce qu'exigent des existences dévouées au progrès, au

rayonnement de notre pays, au service des autres. A chaque fois, je vois sur les visages, lorsque sont rappelés un certain nombre d'actes qui ont fondé une vie, l'émotion d'être reconnu à un moment par la République devant les proches, devant la famille.

Ce moment irremplaçable où tous se retrouvent derrière celui ou celle qui reçoit cette récompense, c'est une fierté pour la famille, c'est une fierté aussi pour l'ensemble de la communauté nationale.

Ce ruban bleu qui a été choisi par le Général de Gaulle réunit le passé et l'avenir. Il est un trait d'union entre tous ceux qui ont déjà été reconnus pour leur mérite et d'autres qui attendent de recevoir cette distinction.

Les membres de l'Ordre ne se contentent pas de recevoir le « mérite » qui n'est pas une fin en soi, ces « hommes de bonne volonté », pour reprendre une expression de Jules Romain, que sont les compagnons de l'Ordre National du Mérite assurent également le devoir de mémoire auprès des jeunes, de ceux qui seront les citoyens de demain.

Nous devons nous rappeler que la mémoire est la sentinelle de l'esprit et vous, vous êtes un exemple de civisme et de solidarité pour notre jeunesse.

A l'heure où le monde traverse une crise qui brouille tous les repères, où l'avenir peut paraître incertain, où parfois certains de nos concitoyens se sentent exclus, isolés, démunis, en ces temps difficiles, où dans certains pays des voix sont étouffées, des hommes sont privés de liberté, de dignité, où les Droits de l'Homme sont bafoués, où des événements peuvent mettre en cause la paix, plus que jamais il est nécessaire de nous retrouver au sein d'associations comme la vôtre, de cultiver ce qui nous rapproche dans le creuset des valeurs républicaines.

Car vous êtes de ceux qui peuvent contribuer à redonner espoir à ces personnes fragilisées, parce que vous vous êtes battus et vous vous battez encore pour une valeur fondamentale qui donne sens à l'intérêt national.

C'est dans cet esprit et en s'appuyant sur sa devise « Honneur et Patrie » que les Compagnons confirment leur volonté de présence dans la société contemporaine, leur volonté de tenir le flambeau pour éclairer les pas des plus jeunes dans la construction de notre société.

Votre fraternité, votre cohésion au sein de la section périgordine sont un encouragement.

Encore une fois, je tiens à souligner et à rendre hommage, Monsieur le Président, au dynamisme de votre association, à son esprit unitaire et solidaire, à sa constante adaptation aux réalisations contemporaines, à sa volonté de se projeter dans l'avenir.

Mesdames et Messieurs les Compagnons, je souhaite ardemment que votre exemplarité confère encore et toujours à votre institution cette force qui permet d'allier à la légitime fierté de la distinction l'humilité généreuse de la solidarité.

Je terminerai en citant une phrase du Général de Gaulle, fondateur de cet ordre : « la France est fidèle à elle même lorsqu'elle marche vers le progrès ».

Je vous remercie de faire vôtres ces paroles qui sont plus que jamais d'actualité.

Jacques BILLANT